



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Conforme au règlement (UE) n°2020/878

### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit :	LESSIVE DE SOUDE ≥ 5%
Référence :	1804-1821-1822-1823-1824-1825-1826-1827-1828-1829-1846-1854-1928-2823-P824-P825-E824-2827-1933-1932
N° CAS :	1310-73-2
N° CE :	215-185-5
N° REACH :	01-2119457892-27-XXXX
N° index :	011-002-00-6

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :	-Réactif -Agent de contrôle du pH -Agent de régénération des résines échangeuses d'ions -Catalyseur -Agent de gravure -Produit de nettoyage -Fabrication et transformation de produits chimiques
Utilisations déconseillées :	Pas d'informations complémentaires

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	Ets Beauseigneur 6 rue André Viellard 90140 Froidefontaine
Téléphone :	+33 (0)3 84 36 41 36
Fax :	+33 (0)3 84 36 41 30
Adresse e-mail :	qualite@beauseigneur.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro :	+33 (0)1 45 42 59 59 - Centre Orfila France (disponible 7j/7 et 24h/24)
----------	---

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) N° 1272/2008.

Corrosion / irritation cutanée 1A, H314

Matières corrosives pour les métaux 1, H290

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes :	
Mention d'avertissement :	DANGER
Mentions de danger :	H290 - Peut être corrosif pour les métaux H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Conseils de prudence :	<p>P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR.  P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  P405 Garder sous clef.  P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.</p>
------------------------	---

### 2.3. Autres dangers

Peut entraîner des effets néfastes sur les organismes aquatiques si le produit n'est pas neutralisé. En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Santé humaine: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Environnement: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Formule :	NaOH
Poids moléculaire :	40 g/mol
N° CAS :	1310-73-2
N° REACH :	01-2119457892-27-XXXX
N° index :	011-002-00-6

Composants dangereux Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Nom de la substance	Concentration	Identificateur	Classification
Hydroxyde de sodium	≥ 5%	N°CAS : 1370-73-2 Numéro CE : 215-185-5 Numéro Index : 011-002-00-6 Numéro REACH : 01-2119457892-27-XXXX	H290 Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 H314 Corrosion cutanée, Catégorie 1A

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :	Mettre en œuvre les techniques de secourismes pour rétablir les fonctions vitales. Utiliser les équipements de protection appropriés pour traiter une personne contaminée. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Récupérer les vêtements souillés dans un sac étanche pour décontamination ultérieure. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Equipement de protection étanche.
En cas d'inhalation :	Retirer le sujet de la zone contaminée. Mettre au repos. Consulter un médecin. Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Administrer un collyre analgésique (oxybuprocaine) en cas de difficulté d'ouverture des paupières. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Continuer l'irrigation jusqu'à l'arrivée du médecin.
En cas de contact avec la peau :	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau 15 à 20 min. Maintenir au chaud et dans un endroit calme. Appeler immédiatement un médecin ou un centre

	AntiPoison. Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
En cas d'ingestion :	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne PAS faire vomir. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Ne rien donner à boire.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	Corrosif pour le système respiratoire
Symptômes :	Difficultés respiratoires, Toux, pneumonie chimique, oedème pulmonaire Exposition répétée ou prolongée : Risque de maux de gorge, de saignements de nez, bronchite chronique
Contact avec la peau :	Provoque de graves brûlures.
Contact avec les yeux :	Symptômes: Rougeur, Gonflement des tissus, Brûlure Provoque de graves brûlures. Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Symptômes :	Rougeur, Lacrymation, Gonflement des tissus, Brûlure
Ingestion :	En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.
Symptômes :	Nausée, Douleur abdominale, Vomissements avec du sang, Diarrhée, Suffocation, Toux, Insuffisance respiratoire grave.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Traiter symptomatiquement.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin : poudre, dioxyde de carbone, neige carbonique.
Moyens d'extinction inappropriés	Eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas inflammable.  
Non combustible.  
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu (gaz inflammable).  
Dégage de l'hydrogène en présence de métaux (aluminium/zinc).  
Produit de la chaleur en ajoutant de l'eau (exothermique).  
Un contact avec des produits chimiques organiques peut produire des réactions violentes ou explosives.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.  
Porter un survêtement résistant aux produits chimiques  
Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.  
L'eau d'incendie contaminée par cette matière doit être contenue et il faut empêcher qu'elle ne se répande dans les cours d'eau, les égouts ou les canalisations.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Conseil pour les non-secouristes

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

#### Conseil pour les secouristes

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
Ventiler la zone.  
Porter un vêtement de protection approprié.  
Ne pas utiliser de récipient en métal pour récupérer le liquide répandu.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Diluer avec une grande quantité d'eau. Pomper le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté. Laver la zone souillée à grande eau. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protections sous chapitre 7 et 8.

# 7. Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir une cuve de rétention. N'utiliser que des matériaux résistant aux : Bases fortes. Eviter tout contact direct avec le produit. Ne pas manipuler avec des plaies aux mains. Ne pas manipuler à main nue. Ne pas pipeter de liquide à la bouche. Interdiction de fumer. Eviter la formation de brouillards dans l'atmosphère. Ne jamais diluer en versant l'eau sur le produit. Toujours ajouter le produit à l'eau. Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit bien ventilé, sec. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver le conteneur fermé. Stocker dans un bac de rétention. Conserver à l'écart des Produits incompatibles. Contrôler régulièrement l'état et la température des récipients. Emballage approprié : acier inoxydable, acier au carbone, fer, nickel, matière synthétique, polyéthylène, verre, grès/porcelaine. Emballages non adapté : Plomb, aluminium, cuivre, étain, zinc, bronze. Pour des grandes quantités, peut-être stocké à température normale ou légèrement élevée dans des réservoirs en acier léger. Lorsque la température est supérieure à 40 ° C pour les lessives contenant 30% ou plus de soude caustique ou lorsqu'elle est supérieure à 60 ° C pour les concentrations inférieures, les réservoirs doivent être équipés de soupapes pour relâcher la pression.  
Température de stockage : 25°C

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : Fournisseur.

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m3)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m3)	Remarque
Hydroxyde de sodium	1310-73-2		2			

Hydroxyde de sodium			
DNEL / DMEL	Orale	Inhalation	Cutanée
Industrie - À long terme - Effets locaux		1.0 mg/m3	
Industrie - À long terme - Effets systémiques			
Industrie - A court terme - Effets locaux			2 %
Industrie - A court terme - Effets systémiques			

Consommateur - À long terme - Effets locaux		1.0 mg/m3	
Consommateur - À long terme - Effets systémiques			
Consommateur - A court terme - Effets locaux			2 %
Consommateur - A court terme - Effets systémiques			

Hydroxyde de sodium	
Environnement	PNEC
Milieu Aquatique (y compris les sédiments)	Non applicable.
Milieu terrestre	Non applicable.
Milieu atmosphérique	Non applicable.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles technique appropriés

Assurer une ventilation adéquate.

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Mesure de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité à protection intégrale, Écran facial.

#### Protection des mains

Gants de protection à résistance chimique étanches. EN374

Les matériaux suivants conviennent pour des gants de protections (temps de perméation > = 8 heures) Caoutchouc naturel (0.5mm), Caoutchouc nitrile (0.35mm), Fluorocarbone caoutchouc (0.4 mm), Polychloroprene CR (0.5 mm), Chlorure de polyvinyle PVC (0.5mm), PVC (0.5 mm), Caoutchouc butyle (0.5mm). Gants en tissu inadapté : Cuir. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

#### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié et étanche.

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:

Bottes en caoutchouc ou en plastique

Tablier en caoutchouc.

#### Protection respiratoire

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Maintenir les concentrations dans l'air en dessous des valeurs limites d'exposition.

### Mesures générales de protection et d'hygiène

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect :	Liquide visqueux
b) Odeur :	Inodore
c) Seuil olfactif :	Données non disponible
d) pH :	> 13
e) Point de fusion/point de congélation :	-6°C (10%); -27°C (20%); 17°C (40%); 6.2°C (47%); 12°C (50%); 52°C (60%)
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	104.6°C (10%); 107.8°C (20%); 128.5 °C (40%); 140.2°C (47%); 145.8°C (50%)
g) Point d'éclair :	Ce produit n'est pas inflammable
h) Taux d'évaporation :	Données non disponibles
i) Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable

j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Données non disponibles
k) Pression de vapeur :	à 25°C: 3000 (10%); 2270 (20%); 640 (40%); 270 (47%); 170 (50%) à 60°C: 270 (60°C)
l) Densité de vapeur :	Données non disponibles
m) Densité relative :	Données non disponibles
n) Solubilité(s) :	complètement miscible, Alcool (Glycerol) Solubilité (eau): soluble (100 g NaOH/100 g H2O à 25°C) Solubilité (Autre): éthnaol
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau :	Données non disponibles
p) Température d'auto-inflammabilité :	Ce produit n'est pas inflammable
q) Température de décomposition :	Données non disponibles
r) Viscosité :	Dynamique: à 25°C: 1.7 (10%); 4.04 (20%); 27.8 (40%); 45.3 (47%); 58.1 (50%) à 60°C: 14.8 (60%)
s) Propriétés explosives :	Non explosif
t) Propriétés comburantes :	Non comburant
u) Caractéristiques des particules	données non disponibles

## 9.2 Autres informations

Masse volumique : à 25°C : 1.11 (10%) ; 1.21 (20%) ; 1.42 (40%) ; 1.49 (47%) ; 1.51 (50%) ; 1.58 (60%)  
Fortement hygroscopique

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux. Hautement réactif avec l'aluminium, le zinc, l'étain et les alliages de ces métaux, produisant du gaz hydrogène inflammable. Un contact avec des produits chimiques organiques peut produire des réactions violentes ou explosives.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Ce produit est hygroscopique. Absorbe le CO2 atmosphérique.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec : Aldéhydes, anhydrides organiques, composés nitrés, hydrocarbures halogénés, nitrate d'argent. Réagit violemment avec : Acides. Réagit violemment au contact de l'eau avec dégagement de chaleur. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Réaction exothermique avec des acides forts.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Exposition à l'humidité. Du gel. Éviter tout contact avec matériel combustible.

### 10.5. Matières incompatibles

Des métaux, Oxydants, Acides, Aluminium, autres métaux légers et leurs alliages.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrogène.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Par voie orale DL50 : 325 mg/kg lapin  
Par inhalation Non classé – Le brouillard est fortement irritant pour les voies respiratoires.  
Par voie cutanée Non classé – corrosif

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Un contact répété ou prolongé avec des solutions diluées peut provoquer des dermatoses.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite (méthode OCDE 405), lapin, rapports non publiés.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Non classé. Il n'y aucune preuve de potentiel mutagène.
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé. L'hydroxyde de sodium est corrosif pour la peau et l'appareil respiratoire et ne sera pas systématiquement présent dans le corps dans des conditions normales de manipulation et d'utilisation. En conséquence, il ne devrait causer aucun cancer d'un quelconque organe.
<b>Toxique pour la reproduction</b>	Non classé. L'hydroxyde de sodium ne sera pas systématiquement présent dans le corps dans des conditions normales de manipulation et d'utilisation et ne sera pas dangereux pour le système reproductif ou le développement du fœtus.
<b>Toxicité à dose répétée</b>	Non applicable.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Poisson, espèces diverses	CL50, 96h, 35 -189 mg/l
Crustacés	CE50, 48h, 40,4 mg/l
Algues	Peut toxique pour les algues

### 12.2. Persistance et dégradabilité

L'hydroxyde de sodium est fortement soluble dans l'eau et possède une faible pression de vapeur. On le trouvera principalement dans un environnement aquatique. Il se dégrade facilement par la réaction avec le dioxyde de carbone naturellement présent dans l'air.  
DBO : Non applicable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

L'hydroxyde de sodium devient de plus en plus mobile dans le sol lorsqu'il est dilué.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Des concentrations suffisantes pour rendre les effluents alcalins peuvent endommager les organismes de traitement des effluents.

### 12.7. Autres effets néfastes

Des concentrations suffisantes pour rendre les effluents alcalins peuvent endommager les organismes de traitement des effluents.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Diluer avec une grande quantité d'eau. Les solutions avec un pH élevé doivent être neutralisées avant l'évacuation. Neutraliser à l'acide. En accord avec les réglementations locales et nationales. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Nettoyer le récipient avec de l'eau. Eliminer comme produit non utilisé.

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1824

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8

#### 14.4. Groupe d'emballage

II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Quantités limitées (ADR) :	11
Quantités exceptées (ADR) :	E2
Danger n° (code Kemler) :	80
Code de restriction concernant les tunnels	E

##### Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) :	1 L
Quantités exceptées (IMDG) :	E2
N° FS (Feu) :	F-A
N° FS (Déversement) :	S-B
Catégorie de chargement (IMDG) :	A

##### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo:	E2
Instructions d'emballage avion passagers et cargo :	851
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo :	1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement :	855
Quantité max. nette avion cargo Seulement :	30L

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

### 15. Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques - Aide mémoire technique INRS.

##### État actuel de notification

Informations sur les inventaires	Statut
Liste Toxic Substance Control Act (TSCA)	- Conforme à l'inventaire
Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Conforme à l'inventaire
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Conforme à l'inventaire
Korean Existing Chemicals List (ECL)	- Conforme à l'inventaire
Liste des substances existantes UE (EINECS)	- Conforme à l'inventaire
Japanese Existing and New Chemical Substances (MITI List) (ENCS)	- Conforme à l'inventaire
Inventory of Existing Chemical Substances (China) (IECS)	- Conforme à l'inventaire
Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	- Conforme à l'inventaire
New Zealand Inventory of Chemicals (NZIOC)	- Conforme à l'inventaire

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Acronymes et abréviations :

**ADR** : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
**RID** : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
**IMDG** : International Maritime Code for Dangerous Goods  
**IATA** : International Air Transport Association  
**IATA-DGR** : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
**ICAO** : International Civil Aviation Organization  
**ICAO-TI** : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
**GHS** : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
**EINECS** : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
**CAS** : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
**LC50** : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent

La présente fiche de données de sécurité a été modifiée selon le règlement 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).  
Les mises à jour sont indiquées par 2 traits dans la marge.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.